

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 24 (1910)

**Heft:** 2

**Artikel:** Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]

**Autor:** Courtray, Albert-Marie

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746469>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Armorial historique  
des maisons  
de l'Ordre des Chartreux**

par

**Dom Albert-Marie Courtray.**

(Suite.)<sup>1</sup>

(Planches VI et VII).

**31—1173. Assomption de Notre-Dame du Val-de-Pesio,**

au diocèse de Mondovi, en Piémont, fondée par les seigneurs de Morozzo, supprimée par le décret de la République française du 16 août 1802.

65. — *D'or à la bande bréteuse de sable*, qui est de Morozzo. (Pl. VII)

Contrairement à ce que dit Dom Le Couteulx dans ses Annales (t. II, p. 376), cette chartreuse n'aurait pas été fondée par les seigneurs de Morozzo, mais par des seigneurs habitant Morozzo, d'après *La Certosa di Pesio, storia illustrata e documentata* da Biagio Caranti (Torino, 1900, 2 vol.). Cette distinction ne paraît guère soutenable, car les documents que rapporte Dom Le Couteulx disent bien « Domini de Morotio », et ils sont confirmés par une autre charte délivrée en 1181 à la chartreuse de Casotto, par des seigneurs de Morozzo, les mêmes qui sont désignés dans la charte de fondation du Val-de-Pesio, ou leurs fils, «in castello murato Morotii». Le texte en est inséré dans l'ouvrage intitulé: *Historiae patriae monumenta, edita iussu Regis Caroli-Alberti* (Augustæ Taurinorum ex officina regia. An. MDCCCLIII. Chartarum tomus II, col. 1092). Ce qui a pu tromper l'historien du Val-de-Pesio, ce sont les surnoms, ou noms d'autres seigneuries, donnés à quelques-uns des membres de la famille seigneuriale de Morozzo, qui était très nombreuse. On ne connaît pas, d'ailleurs, d'autres armoiries pour chacun d'eux, que celles décrites ci-dessus conformément à Rietstap et plusieurs auteurs piémontais.

En blanc dans Dom Le Vasseur.

**32—1173. Val-Saint-Hugon,**

au diocèse ancien de Grenoble, en Savoie, bâti en l'honneur de saint Hugues, évêque du lieu, par sept fondateurs, dont le principal est Hugues d'Arvillars; il fut supprimé en 1792 par la Révolution française.

66—I. *D'or à l'aigle d'azur, becqué, membré et couronné de gueules*, qui est d'Arvillars. (Pl. VII)

Dans Dom Le Vasseur, suivi par l'historien de cette chartreuse, Eugène Burnier (*op. cit.*, p. 80).

---

<sup>1</sup> Voir les *Archives héraudiques suisses*, année 1908, p. 32, 77, année 1909, p. 78 et année 1910, p. 26.



Fig. 71

Armes du Val-Saint-Hugon sur le tableau, représentant cette chartreuse, de la *Galerie des Cartes* de la Gde-Chse. Réduction.

moiries : le n° II, employé entre 1649 et 1675, où l'écu est aussi sommé d'une mitre et d'une crosse ; le n° V, sans date, avec écu ovale sans cimier ; et le n° VIII, sur un document de 1713, dont l'écusson est surmonté d'un petit globe crucigère.



Fig. 73

Marbre sculpté aux armes du Val-Saint-Hugon. Musée de La Valsainte.

actes de 1703 à 1790, le VII<sup>e</sup> est contemporain du précédent, le IX<sup>e</sup> est sur une lettre de 1731, et le X<sup>e</sup> sur un document de 1782.

Ce blason est bien donné par l'*Armorial de Dauphiné*, à la famille d'Arvillars, originaire de Savoie, établie en Dauphiné vers 1271, puis en Forez, d'après le même et Rietstap qui ne la marque qu'en ce dernier pays.

67—II. Au XVII<sup>e</sup> siècle : *D'azur aux initiales S. H. entrelacées d'or.* (Pl. VII)

Armes parlantes sur la toile peinte, sans date, représentant le Val-Saint-Hugon, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse ; l'écu, en forme de cartouche, est timbré d'une mitre et d'une crosse (fig. 71). — Trois sceaux du monastère, décrits par Vallier (p. 67-70), renferment les mêmes ar-

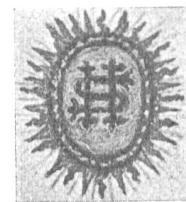


Fig. 72

Partie de l'encadrement peint d'un parchemin du Val-Saint-Hugon et à ses armes, aux arch. de La Valsainte.

Ce monogramme se voyait encore au temps de M. Eugène Burnier sur la grille de l'hôtellerie de la chartreuse datant de 1680 (*op. cit.*, p. 164), et il se trouve dans l'encadrement d'un parchemin, provenant du Val-Saint-Hugon, aux archives de La Valsainte (fig. 72).

68—III. Au XVIII<sup>e</sup> siècle : *D'azur aux initiales S. H. entrelacées, surmontées d'une mitre et d'une crosse d'or.* (Pl. VII)

Sur un marbre sculpté au musée de la chartreuse de La Valsainte, sans émaux, encastré sans doute autrefois au-dessus de l'entrée d'une cellule « SUMPTIBUS CARTUSIÆ S. HUGONIS CONSTRUCTA 1747 » (fig. 73), selon l'inscription qu'il porte et dont l'emblème est identique à celui des VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> sceaux de cette maison, sans écusson, décrits par Vallier. Le VI<sup>e</sup> est apposé à des

### 33— vers 1178. Notre-Dame d'Aillon,

au diocèse ancien de Genève, en Savoie, fondée par le bienheureux Humbert, comte de ce pays et de Maurienne, fut détruite par la Révolution française.

69—I. *D'or à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules, qui est de Savoie ancien.* (Pl. VII)

Dans Dom Le Vasseur.

70—II. Au XVII<sup>e</sup> siècle ou au XVIII<sup>e</sup> siècle: *De gueules à la croisette d'argent, pour Savoie moderne, la croisette posée dans une macle remacliée à ses angles et entourée de huit annelets (le tout d'argent?).* (Pl. VII)

Écu sans émaux, avec le buste de la Vierge pour cimier, dans un cachet décrit par Vallier (p. 77). L'auteur se demande s'il n'y aurait pas dans cette figure un jeu de mots rappelant le nom de la chartreuse: les annelets seraient des O et les quatre petits angles de la macle, auxquels ces annelets ou lettres touchent, des A, d'où l'on aurait *A lie O*. Cette interprétation ne paraît pas très heureuse, au surplus elle est forcée, car les angles sont en forme de losanges creux, ou de macles, et ne ressemblent pas à des A.

### 34—1178. Assomption Notre-Dame de Witham,

au diocèse ancien de Bath, comté de Somerset en Angleterre, fondée par Henri II, roi de ce pays, fut supprimée par l'un de ses successeurs, Henri VIII, en 1539.

71. — *De gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, qui est d'Angleterre.* (Pl. VII)

Dans Dom Le Vasseur. — Pour la pose de la première pierre de l'église des chartreux de Parkminster, en 1876, on demanda au *College of arms*, siégeant à Londres, le texte des armoiries des anciennes chartreuses des Iles Britanniques dont on voulait rappeler le souvenir. Elles furent peintes par un spécialiste sur tôle de 1 mètre de hauteur; remisées après la cérémonie dans un grenier, elles ornent depuis trois ans l'antichambre du priorat de la dite maison. Celles de Witham présentent bien les trois léopards.

Sont-ce là les armes de Henri Plantagenet? Suivant Ellis (*The antiquities of Heraldry*, Londres, 1869, p. 182), on n'en sait rien aujourd'hui; aucun document ne le révèle. Lorsque, en 1127, son père, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, fut armé chevalier, on lui passa au cou un écu décoré de lionceaux d'or: «Clypeus leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur», dit le moine Jean de Marmoutiers, auteur de l'*Historia Gaufredi ducis Normanorum*, imprimée dans les *Scriptores rerum gallicarum et francicarum* de Dom Bouquet (t. XII, p. 521, Paris, 1781). Ce prince mourut vers 1151; son tombeau, à la cathédrale du Mans, fut couvert d'une superbe plaque émaillée, conservée maintenant au musée de la ville. Il y est figuré en costume d'apparat. Son bouclier, bleu d'azur, vu en perspective, aux trois quarts, est chargé de quatre léopards lionnés d'or,

l'impassés de gueules, qu'on appelait alors lions ou lionceaux<sup>1</sup>, et il est évident que la partie invisible en devait porter deux autres, le tout posé 3, 2 et 1. Une boucle assez saillante en occupe le milieu.

Son fils naturel, Guillaume, chargeait son écu d'un lion rampant (Ellis, *op. et loc. cit.*).

Henri II, mort en 1189, laissa plusieurs enfants. Richard Cœur-de-lion, l'aîné, s'armait en 1190 de deux lions affrontés (Cussans, *Handbook of Heraldry*, 4<sup>e</sup> édition, Londres, 1893, p. 26). En 1194, il prit les trois lions passants la tête de face, appelés au XIV<sup>e</sup> siècle léopards, et qui formèrent dès lors les armes d'Angleterre (*ibid.*). Son frère, Jean-sans-terre, n'étant que comte de Mortain, portait vers 1189 et 1192 deux lions passants (Douët d'Arcq, *op. cit.*, n° 900; Demay, *Inventaire des Sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, n° 48). Le second fils de celui-ci, Richard, comte de Cornouaille, s'armait *d'argent, au lion de gueules couronné d'or, à la bordure de sable chargée de besants d'or* (Pusikan, *Wappen aus den Werken des Matthias von Paris*, p. 31; Douët d'Arcq, *op. cit.*, n° 10,116; N. Nicholas Harris, *A Roll of arms of the reign of Edward the Second*, Londres, 1839, p. 90). Nous verrons plus loin, à la chartreuse de Henton (1222), que le fils naturel de Henri II, Guillaume Longue Épée, portait les armes de son grand-père.

### 35—1178. Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste du Liget,

au diocèse de Tours, non loin de Loches, chartreuse fondée par Henri II, roi d'Angleterre et souverain de la Touraine, fut détruite par la Révolution française.

72—I. *De gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre*, qui est d'Angleterre. (Pl. VII)

Dans Dom Le Vasseur.

73—II. Depuis le XIII<sup>e</sup> ou le XIV<sup>e</sup> siècle: *D'azur semé de fleurs de lys d'or*, qui est de France ancien. (Pl. XV)

Sur un sceau attaché à un document de 1410 (Vallier, p. 74).

Ce blason s'explique facilement. Après le retour de la Touraine aux rois de France, saint Louis confirma la fondation du Liget par acte de janvier 1235, et l'augmenta comme firent dans la suite Charles V et ses frères, Jean duc de Berry, et Philippe duc de Bourgogne. (Le Couteulx, t. II, p. 455-456).

### 36—1185. Notre-Dame d'Apponay,

à Remilly, en Nivernais, fondée dans son diocèse par Thibaud, ou Théobald, évêque de Nevers, ainsi que par le Chapitre de la cathédrale Saint-Cyr, fut supprimée par la Révolution française.

74. — «Coupé: en chef, parti de gueules, à trois tours et une fleur de lys en abîme, le tout d'or [qui est de l'Évêché de Nevers], et d'azur semé de fleurs

<sup>1</sup> Cf. B. de Lesdain, *op. cit.*, p. 38, note 2.

*de lys d'or, à la hure de sanglier de même brochant sur le tout [qui est du doyen du Chapitre de Nevers]; et en pointe, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au sanglier au naturel, chargé d'un saint Cyr de même, nimbé d'or, brochant sur le tout» [qui est du Chapitre de la cathédrale Saint-Cyr, de Nevers]. (Pl. XV).*

Cette description, moins ce qui est entre crochets, est de M. de Soultrait, dans son *Armorial historique et archéologique du Nivernais* (Nevers, 2<sup>e</sup> édit., 1879, t. I, p. 81). Il la fait précéder de ces mots: «CHARTREUSE D'APPONAY. Elle fut fondée en 1185 par Thibaud, évêque de Nevers.» Puis, après avoir blasonné l'écusson, il ajoute: «C'est d'après une empreinte du cachet de la chartreuse fort bien conservée, appliquée à un acte du siècle dernier<sup>1</sup> de notre collection nivernaise, que nous donnons ces armoiries, formées de celles du chapitre et de celles du doyenné de Nevers. Nous ne savons quelle origine attribuer aux trois tours. La légende du cachet est: SIGILL. CARTVS. APPONIACI; au-dessus de l'écusson se voit une sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus.»

Les plus grands savants ont parfois de fortes distractions. Si M. de Soultrait ne connaît pas d'armoiries d'évêques de Nevers, — probablement parce qu'ils n'en ont pas porté, — avant le XIII<sup>e</sup> siècle, il donne en tête de la liste de ceux-ci les armoiries de leur Évêché, qui correspondent à peu de chose près au premier quartier du blason d'Apponay. Il est dès lors surprenant, puisqu'il ne parle pas de la coopération du Chapitre à la fondation de cette maison, qu'il ne se soit pas plutôt demandé pourquoi ses armes dans ce blason, et n'ait pas songé à celles de l'Évêché, en premier lieu, comme marque de l'œuvre de l'évêque Thibaud.

On lit, en effet, à la page 37 de son ouvrage:

«ÉVÊCHÉ DE NEVERS. Érigé au commencement du VI<sup>e</sup> siècle.

«*De gueules, à trois châteaux d'or, accompagnés de cinq fleurs de lys de même posées en sautoir.* Pl. II.

«*Armorial manuscrit des évêchés de France*, aux estampes de la Bibliothèque nationale. — Cotignon, *Catalogue historial des evesques de Nevers*.

«Les trois châteaux qui figurent dans ce blason sont sans doute l'emblème des trois fiefs d'Urzy, de Parzy et de Prémery, anciennes seigneuries des évêques de Nevers qui portaient le titre de comte de Prémery. On trouve aussi quelquefois ces armoiries figurées: *De gueules, à trois châteaux d'or, au chef de France.* Nous ne connaissons aucun monument ancien portant le blason de l'évêché de Nevers.» Il oublie donc, là aussi, le sceau de la chartreuse d'Apponay, qui lui aurait fourni avec un «monument ancien», c'est-à-dire antérieur à la Révolution, une troisième version de ces armes, soit au lieu de cinq fleurs de lis, celle du centre restée seule par erreur ou défaut de place.

Le même auteur explique ainsi l'origine de l'emblème du Chapitre de Nevers (p. 38):

«A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'usage était venu de représenter le petit saint Cyr, patron de la cathédrale de Nevers, monté sur un sanglier, et la hure de

<sup>1</sup> Le XVIII<sup>e</sup>.

cet animal, comme nous le verrons plus loin, prenait place parmi les emblèmes héraldiques du Chapitre (?) et de ses dignitaires; voici pour quelle raison: Michel Cotignon raconte, dans son *Catalogue historial des evesques de Nevers*, que «Charles le Chauue, dormant et pensant estre à la chasse tout seul en des boys, il luy sembla voir vn sanglier furieux, et fort eschauffé, venant droit à luy pour l'offencer, dont ayant grand peur, et s'estant mis à prier Dieu, s'apparut a luy vn enfant nud, qui luy dit que s'il luy vouloit donner vn voile pour se couurir, il le délivreroit du mal, et de la mort que ceste feroce beste luy alloit porter. Ce que luy ayant promis, iceluy enfant prit ledit sanglier, monta dessus, luy mena, et luy fit tuer de son espée.»

Est-ce voulu ou bien est-ce encore une distraction de l'auteur, ce qu'il écrit dans cette phrase où je me suis permis d'intercaler un point d'interrogation? Après avoir blasonné les armes du Chapitre, composées de saint Cyr monté sur un sanglier, tandis qu'il en expose le motif il dit que la hure de l'animal y figure seule! Par le fait il y aurait bien là matière à une distinction qu'il n'a pas élucidée, à savoir: que, d'une part, la hure seule, meuble héraldique primitif, prenait place dans le blason de l'Église cathédrale, — telle on la voit sur le plus ancien des deux méreaux de cette Église, dont il donne le dessin plus bas parmi ses preuves; telle encore dans deux écussons des doyens du Chapitre du XVII<sup>e</sup> siècle — ; que, d'autre part, dans le cours de ce même siècle on introduisit dans le blason l'animal tout entier avec saint Cyr, ainsi qu'on avait pris l'habitude de représenter ce martyr, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, sur les verrières et autres monuments.

Car peu d'Églises cathédrales ont eu, je crois, comme celle de Névers, trois sortes d'écus simultanés: un pour l'Évêché, un autre pour le Chapitre, le troisième pour ses dignitaires. On ne saurait s'étonner, dès lors, que les monuments anciens aux armoiries de l'Évêché soient si rares, même inconnus. Les auteurs que cite M. de Soultrait, ont pris les armes des fiefs de l'Évêché, ou de l'un d'eux, ainsi qu'il l'insinue, pour les armoiries de l'Évêché lui-même. Or il est probable que celles-ci ne devaient pas être distinctes de celles du Chapitre, les seules de l'Église cathédrale, c'est-à-dire une hure d'abord et plus tard le sanglier entier avec saint Cyr, que certains doyens ont accolées aux leurs en les gardant telles qu'elles étaient primitivement. Et les chartreux du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle ont cru bien faire en adoptant toutes ces distinctions qui donnaient à leur blason plusieurs quartiers, selon le goût du temps.

Dom Le Vasseur a laissé en blanc l'écusson d'Apponay.

### 37—vers 1188. Notre-Dame de Bertaud,

chartreuse de moniales au diocèse de Gap, dans le Dauphiné, fondée par Adélaïde, veuve d'Arnaud III Flotte, seigneur de la Roche dite *des-Arnauds*, et ses quatre fils, Arnaud IV, Raymond, Raimbaud et Mainfroid. Elle fut abandonnée à la suite d'un incendie en 1448, et transférée près de la chartreuse de Durbon, à laquelle on l'unit après la mort de la dernière religieuse en 1626.

75. — *Losangé d'argent et de gueules, au chef d'or*, qui est de Flotte. (Pl. XV)

Dom Le Vasseur donne un *fretté*, et remplace le *chef d'or* par un *parti d'argent*, contrairement aux armoriaux de Grandmaison, de Jouffroy d'Eschavannes et de Rivoire de la Bâtie. Si sa version n'est pas purement défectueuse, ce qui est le plus vraisemblable, aurait-il destiné le second *parti* aux armoiries de la femme d'Arnaud III? Celles-ci auraient bien le droit de figurer, mais on ne les connaît pas plus que le nom de famille d'Adélaïde, et l'on rencontre des cas où, une épouse au nom connu, fondant une chartreuse avec son mari, mieux encore, une mère avec son fils (La Part-Dieu, en 1306), les armes seules du mari ou du fils paraissent certainement sur l'écusson du monastère. C'est pourquoi on peut omettre ici celles de la dame de la Roche-des-Arnauds, jusqu'à ce que l'on sache positivement qu'elle portait un blason différent de celui de son mari et qu'il avait été adopté par la chartreuse.

### 38—1189.<sup>1</sup> Notre-Dame de Losa,

près de Suse, au diocèse ancien de Turin, en Piémont, fondée par Thomas comte de Maurienne et de Savoie, transférée à Montebenedetto en 1200 (voir cette date).

76. — *D'or à l'aigle de sable, becqué et membré de gueules*, qui est de Savoie ancien. (Pl. XV)

Dans Dom Le Vasseur.

### 38<sup>bis</sup>—1200. Notre-Dame de Montebenedetto,

au diocèse ancien de Turin, en Piémont, transfert de la chartreuse de Losa (1189) par son fondateur même, Thomas, comte de Maurienne et de Savoie. Elle fut transférée à Banda en 1498 (voir cette date).

76. — Le même blason que celui marqué à Losa. (Pl. XV)

(à suivre.)

---

## Armoiries découvertes dans la cathédrale de Lausanne.

L'intérieur de la cathédrale de Lausanne a été badigeonné en gris à plusieurs reprises depuis la Réforme et en dernier lieu dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Chacun savait que cette couleur monotone cachait sans doute une belle décoration polychrome. L'Etat de Vaud, qui fait tant de sacrifice pour l'entretien et la restauration de ce superbe monument, a fait commencer il y a quelques années l'enlèvement méthodique de ces badigeonnages et la mise à nu et restauration de l'ancienne décoration intérieure de la cathédrale. L'Etat a été pleinement récompensé dans son entreprise, qui a eu un résultat inattendu. Aujourd'hui la

---

<sup>1</sup> C'est M. le cte Saverio Provana di Collegno, dans son ouvrage intitulé *Notizie e documenti d'alcune Certose del Piemonte* (Torino 1895, t. I, p. 13), qui désigne avec preuves l'année 1189 comme date de fondation de cette maison.